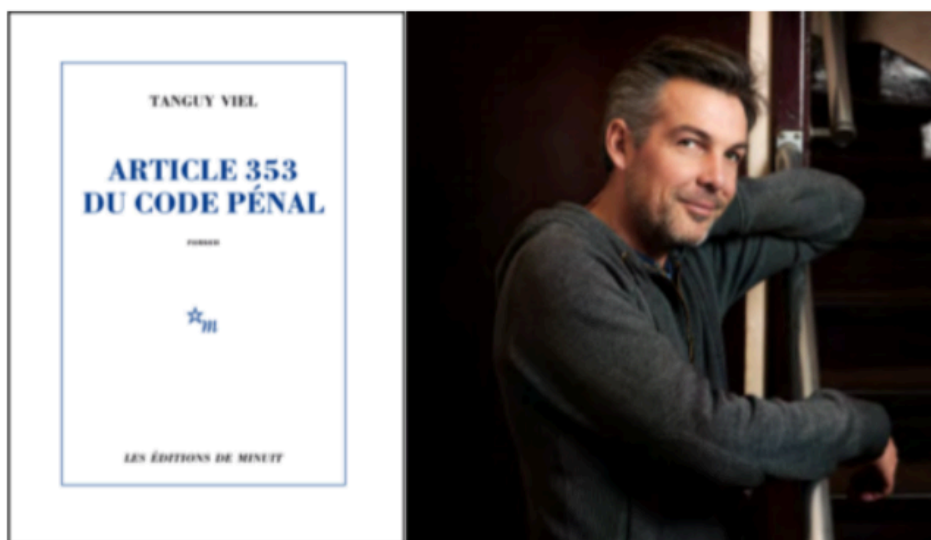


Le prix François Mauriac 2017 a été décerné à l'écrivain Tanguy Viel pour son roman *Article 353 du code pénal*, publié par Les éditions de Minuit. Créé en 1985 par l'Institution régionale d'Aquitaine il récompense, en souvenir de l'écrivain François Mauriac, l'ouvrage d'un écrivain de langue française engagé dans son siècle.



Réuni le 8 septembre dernier pour délibérer et désigner le lauréat parmi les quinze ouvrages sélectionnés, le jury a attribué le Prix François Mauriac 2017 à Tanguy Viel pour son roman *Article 353 du code pénal* publié aux éditions de Minuit. La remise du Prix se déroulera pour la première fois sur les terres de François Mauriac, à Malagar (commune de Saint-Maixant), le jeudi 12 octobre à partir de 18h30 et sera décerné à Tanguy Viel par Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine et Jean-Noël Jeanneney, président du jury.

Prix François Mauriac 2016 attribué à Laurence Cossé pour *La grande arche*

Tanguy Viel est né à Brest en 1973. Il publie son premier roman, *Le Black Note*, en 1998 aux Éditions de Minuit. Suivront ensuite *Cinéma* en 1999 et *L'Absolue perfection du crime* en 2001 (Prix Fénéon et Prix de la Vocation). En 2003, il est pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, où il écrit *Insoupçonnable*. S'installant alors près d'Orléans où il vit toujours, il publie *Paris-Brest* en 2009, puis *La*

Disparition de Jim Sullivan en 2013.

Enfin sort en 2017, *Article 353 du code pénal*, toujours aux Éditions de Minuit. Outre son travail romanesque, Tanguy Viel s'intéresse particulièrement au cinéma et a publié aux Éditions Naïve un récit, *Hitchcock par exemple* (2010). Il a collaboré avec des artistes aussi différents que le peintre Jacques Monory, la chorégraphe Mathilde Monnier ou le compositeur Philippe Hurel.

Le résumé de l'ouvrage *Article 353 du code pénal* :

“ *Pour avoir jeté à la mer le promoteur immobilier Antoine Lazenec, Martial Kermeur vient d'être arrêté par la police. Au juge devant lequel il a été déféré, il retrace le cours des événements qui l'ont mené là : son divorce, la garde de son fils Erwan, son licenciement et puis surtout, les miroitants projets de Lazenec. Il faut dire que la tentation est grande d'investir toute sa prime de licenciement dans un bel appartement avec vue sur la mer. Encore faut-il qu'il soit construit.* ”

Le jury

Jean-Noël Jeanneney, Président du jury - Évelyne Bloch-Dano, écrivain, journaliste - Jean-Marie Borzeix, journaliste, ancien conseiller à la présidence de la BnF - Anne-Marie Cocula, historienne, présidente du Centre François Mauriac de Malagar - Paule Constant, écrivain, professeur à l'Université d'Aix-Marseille - Éric Fottorino, écrivain, journaliste, directeur de la publication du 1 - Hugues Le Paige, journaliste, documentariste - Pierre-Henri Arnstam, journaliste, président de l'agence régionale Ecla - Jacques Monférier, président honoraire de l'Université Bordeaux Montaigne - Mona Ozouf, historienne, journaliste - Michel Suffran, écrivain - Jean Touzot, professeur émérite à l'Université de Paris 4-Sorbonne - Michel Winock, historien, professeur émérite à l'Institut d'Études Politiques de Paris - Marie-Sylvie Bitarelle, Secrétaire du jury, directrice du Centre François Mauriac de Malagar.